

Plan Local d'Urbanisme

PLU prescrit le 23 Juin 2008
PLU arrêté le 28 Avril 2017
PLU approuvé le 28 juin 2018

DOSSIER APPROBATION PLU



11f

Délibération d'instauration du permis de démolir

Vu pour être annexé à la
délibération du

Le Maire

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	11
votants	15

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEMORIEU

REUNION DU : 09/09/2011

L'an deux mille onze, le Neuf Septembre

A 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLEMORIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur HOTE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/08/2011

Présents : MM. HOTE, Maire. MILLOT. BRACCO. COSSIAUX. CHIOETTO. GONCALVES. GUICHARDON. MARRA. METZGER. NOIR. POULET.

Absents : MM.FAYON. KIEFFER.

Mme J.VARCELICE qui donne procuration à C.MILLOT

M. FASSION Jean qui donne procuration à J.BRACCO

M. PEREZ Emmanuel qui donne procuration à V.CHIOETTO

Mme VERNEZY Magali qui donne procuration à D.HOTE

DELIBERATION
N° 2011/48

OBJET : INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR

Jacques BRACCO, Adjoint en charge de l'urbanisme et du droit des sols, explique au Conseil Municipal, que selon les dispositions du Code de l'Urbanisme, le permis de démolir n'est pas exigible dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Toutefois, dans le cadre de la protection du patrimoine, prescrite au P.A.D.D communal, il serait judicieux que la Commune conserve le contrôle des démolitions de construction, afin d'assurer la sauvegarde du patrimoine bâti, architectural et paysager, des quartiers, des monuments, des sites.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- les démolitions partielles ou totales d'un bâtiment, sur le territoire de la commune de VILLEMORIEU, sont soumises à autorisation administrative
- ces dispositions entreront en vigueur à la date d'approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme (actuellement en cours de révision).

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
POUR COPIE CONFORME.

Le Maire,



Certifiée exécutoire le : 15/09/11
Compte – tenu de la transmission en
Sous – Préfecture le : 15/09/11
et de la publication le : 15/09/11

REQU LE
- 7 OCT 2011
MAIRIE
VILLEMOIRIEU